

Projet d'amélioration de la route 169 à Alma et Saint-Nazaire – Quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne

Dossier : 6211-06-062

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 23 novembre 2010 au 7 janvier 2011

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'amélioration de la route 169 à Alma et Saint-Nazaire – Quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne* par le ministère des Transports a pris fin le 7 janvier dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 4 novembre 2010 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 23 novembre 2010 au 7 janvier 2011, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La route 169 traverse le centre-ville d'Alma et, pour une section de son tracé, constitue l'artère principale de deux quartiers, soit ceux de l'Isle-Maligne et de Delisle. En raison de l'augmentation constante de la circulation automobile et du camionnage dans ce secteur, le ministère des Transports (MTQ) propose de construire une voie de contournement à l'est de ces quartiers pour diminuer le volume de la circulation et pour améliorer la sécurité et la fluidité routière et ainsi favoriser une meilleure qualité de vie de leurs résidents.

S'insérant dans un nouveau corridor de 85 mètres de largeur, la majeure partie de la route proposée aurait quatre voies, à deux chaussées divisées par un terre-plein. D'une longueur de 4,75 km, son tracé débiterait au nord des deux ponts de la rivière La Grande Décharge et se terminerait à l'intersection du chemin de la Grande-Ligne. Concernant le nouveau tracé, le promoteur a planifié l'aménagement de deux carrefours giratoires, l'un se situant à l'intersection de la rue Sainte-Cécile, l'autre à celle de la route 172. La construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes a également été prévue dans le secteur de la rue Sainte-Cécile. En 2007, le MTQ estimait le coût total de son projet à 38 M\$.

(Extrait du communiqué émis le 23 novembre 2010)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

le projet :

- l'existence ou non d'appuis politiques ;
- la proportion du trafic de transit par rapport au trafic total pour le tronçon passant dans le quartier Isle-Maligne ;
- la position du MTQ face à la proposition des commerçants d'aménager une entrée au nord du tracé sur l'ancienne route 169 plutôt qu'un cul-de-sac ;
- l'échéancier du projet (la date de la première pelletée de terre) ;
- l'explication du fonctionnement d'un carrefour giratoire ;
- le coût du projet en dollars de 2010 et la capacité financière du promoteur ;
- la disparition (sur les cartes) d'un bâtiment de commerce de la rue Hermel qui n'est pas dans la liste des expropriés ni dans l'étude d'impact ;

les mesures d'atténuation :

- l'encaissement d'une portion plus longue du tracé pour limiter le bruit dans les environs ;
- les mesures prises jusqu'à la réalisation du projet pour assurer la sécurité des citoyens qui empruntent ce tronçon de la route 169 et qui vivent près de celui-ci ;
- la planification de mesures d'atténuation ou de compensation pour limiter les impacts sur l'agriculture ainsi que sur les commerces ;
- l'impact du bruit du nouveau tracé pour les résidents qui seront à proximité de la voie de contournement ;
- l'engagement du promoteur à assurer la qualité des travaux d'entretien et de déneigement du tronçon actuel auprès de l'entrepreneur afin que les citoyens soient en sécurité ;

les relations avec le milieu :

- la possibilité de communiquer avec le MTQ pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public afin de trouver des adaptations pour éviter l'étape éventuelle de l'audience publique ;
- le mécanisme de retour d'appel du MTQ ;
- la possibilité de faire des suggestions au ministères des Transports par Internet ;

les suggestions et les commentaires :

- la disponibilité des cartes présentées à la séance d'information du BAPE ;
- la crainte que cette nouvelle voie, large et droite, entraîne des excès de vitesse ;

le processus du BAPE :

- l'explication des étapes de la procédure d'évaluation environnementale et du processus du BAPE.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Bibliothèque municipale d'Alma	500, rue Collard Ouest, Alma
Bibliothèque municipale de Saint-Nazaire	220, rue Principale, Saint-Nazaire
Bureau de la municipalité de Saint-Nazaire	220, rue Principale, Saint-Nazaire

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
26 novembre 2010	Le Quotidien	
26 novembre 2010	Le Soleil	
26 novembre 2010	La Presse	
28 novembre 2010		Le Progrès-Dimanche
1 ^{er} décembre 2010		Le Lac-St-Jean

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
23 novembre 2010 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Saguenay – Lac-Saint-Jean	259	Site du BAPE
7 décembre 2010 Rappel aux médias de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Saguenay – Lac-Saint-Jean	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	7 décembre 2010
Lieu	Hôtel Universel et centre de congrès à Alma
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Sylvie Mondor, analyste
Promoteur	Ministère des Transports : Donald Turgeon, directeur Donald Martel, chargé de projet en environnement Carl de Champlain, ingénieur
Assistance	Environ 120 personnes
Durée	2 h 30

Les relations de presse

Quatre médias étaient représentés à la séance d'information, soit *Radio-Canada*, *TVA*, les journaux *Le Quotidien* et *Le Point du Lac*. De plus, deux entrevues ont été accordées aux stations de radio *KYK FM* de Saguenay et *Planète 104,5* d'Alma pour renseigner sur le mandat de période d'information et de consultation du dossier par le public, annoncé par communiqué le 23 novembre 2010.

La revue de presse

À la suite de l'annonce de la période d'information et de consultation du dossier par le public, la nouvelle a été reprise par 10 médias : les stations de radio *CKRS*, *CJAB* et *CFIX* à Saguenay, *Radio-Canada* Saguenay, *CHRL* à Roberval, *CHVD* à Dolbeau, *CKYK* et *CFGT* à Alma, *TVA* à Saguenay ainsi que le journal *Le Quotidien*. On faisait mention du début imminent de la période d'information, de la disponibilité de l'étude d'impact ainsi que de la tenue de la séance d'informations. À la suite de celle-ci, le journal *Le Quotidien* a fait un reportage sur le déroulement de la soirée.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 11 janvier 2011

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Sylvie Mondor, analyste